



## **PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL**

du mardi 7 mars 2023 à 20h00  
à ST PIERRE DE CHARTREUSE (bureaux du Parc et visioconférence)

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 12 décembre 2022

### **1. ASSURANCE STATUTAIRE**

### **2. CONVENTION TRIENNALE PARC/DREAL 2023-2025**

### **3. CONVENTION PLAN LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE GRESIVAUDAN / PARC DE CHARTREUSE 2023-2026**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.  
Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.  
Il demande validation pour le procès-verbal du 12 décembre 2022. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.  
Il remercie le Bureau et lance les débats.

## **1 – Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38**

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Considérant la décision unilatérale de l'assureur précédent (AXA) de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser un appel d'offres afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1er janvier 2023 aux collectivités adhérentes.

L'assurance statutaire garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel des collectivités en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.

Outre les dépenses liées au maintien du plein ou du demi-traitement lors des arrêts maladie, les collectivités sont amenées à assumer les frais médicaux liés aux accidents du travail et le capital dû aux ayants-droits en cas de décès des agents.

### **PROPOSITION**

L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG38, à compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, comprend plusieurs taux et prestations. Le Parc a choisi les garanties et taux suivants :

**Agents affiliés à la CNRACL** : formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 20 jours, taux 8.15 % de la masse salariale des agents CNRACL.

**Risques garantis** :

accident de travail / maladie professionnelle  
maladie ordinaire  
temps partiel thérapeutique  
longue maladie / maladie longue durée  
disponibilité d'office  
décès

**Agents affiliés à l'Ircantec** : formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 30 jours, taux 1.05 % de la masse salariale des agents IRCANTEC.

**Risques garantis** :

accident de travail / maladie professionnelle  
maladie ordinaire  
Maladies graves  
Maternité/adoption et paternité

Les frais de gestion du CDG38 sur ce contrat groupe s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée et viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Vu l'inscription des crédits aux budgets du Parc,

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,***
- ***De prendre acte que le Parc de Chartreuse pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.***

Votants (en voix) : 31  
Exprimés (en voix) : 31  
Pour : 31

Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2 – Convention triennale Parc-Etat 2023-2025**

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse a signé une convention-cadre avec l'État couvrant la période 2020-2022 qui définissait les modalités de partenariat entre l'État et le syndicat mixte. Cette convention est arrivée à échéance le 31/12/2022.

### **Objet de la décision**

Il s'agit de valider la nouvelle convention-cadre pour une durée de 3 ans.

Cette convention définit notamment les modalités du soutien financier de l'État.

Actuellement au titre de cette convention le syndicat mixte perçoit annuellement une contribution de 100 000 € à laquelle s'ajoute une intervention sur des actions spécifiques à hauteur de 20 000 €.

Les thèmes ciblés par ce document sont notamment l'accompagnement sur l'ingénierie territoriale, la mise en œuvre des politiques en faveur de la nature, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la prise en compte du paysage et l'accompagnement vers un aménagement et un urbanisme durable, l'éducation à l'environnement et au développement durable, les actions évaluatives des objectifs de la Charte.

Le Président rappelle que l'augmentation du point d'indice coûte 34 000 € à la structure, comme le Parc ne lève pas d'impôt, nous ne pouvons donc pas récupérer cette somme.

L'Etat a décidé d'allouer 30 000 € en plus à tous les Parcs par rapport aux années précédentes, quelle que soit la taille de celui-ci.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la convention-cadre 2023-2025 entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et l'État,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention-cadre avec l'État ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 31  
Exprimés (en voix) : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **3 – Convention Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) Grésivaudan / Parc de Chartreuse 2023-2026**

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et des événements sportifs

### **Contexte / Principe de la convention**

Le Parc de Chartreuse est partenaire du PLEAC en proposant des actions de son programme pédagogique et culturel, en mobilisant les acteurs de son territoire dans ce dispositif, pour mener des actions éducatives et culturelles dans le territoire commun à la Communauté de communes Le Grésivaudan et au Parc de Chartreuse. Le Grésivaudan a 15 communes sur les 43 qui la constituent dans le périmètre du Parc de Chartreuse, soit un bon tiers.

Le Grésivaudan et le Parc de Chartreuse s'engagent dans ce PLEAC avec un objectif de maillage culturel et éducatif du territoire, de rapprocher les jeunes de la démarche artistique, d'appropriation

de savoir et de gestes créatifs ; en particulier dans les zones rurales et où il y a peu d'offre ou des difficultés de mobilité.

### **Objectifs de la convention**

- 1/ Développer l'Éducation Artistique et Culturelle pour tous.
- 2/ Veiller à un maillage du territoire durable et équitable.
- 3/ Veiller à la diversité des thématiques et des formes artistiques proposées - Cinq thématiques ont été ciblées comme prioritaires sur la durée de la convention : les arts visuels, l'éducation aux médias et à l'information, le spectacle vivant, la lecture publique et le patrimoine.
- 4/ Favoriser la co-construction et la transversalité de projets inscrits dans le cadre de référence de l'EAC.

### **Moyens de la convention**

Ce partenariat sera formalisé par une convention de 3 ans définissant les engagements de chacun, ainsi que les moyens mobilisés par les signataires.

Stéphanie BREYTON rajoute que ces actions seront inscrites dans le livret pédagogique, au même titre que les autres projets.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider le principe de partenariat avec la communauté de communes Le Grésivaudan et le projet de convention,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 31

Exprimés (en voix) : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

Le Président souhaite informer les membres de quelques points :

- La Maison du Parc : les travaux avancent, la dalle et la rampe de descente sont coulées, les charpentiers suivront pour la structure en AOC Bois de Chartreuse, la fin des travaux est prévue pour le printemps 2024.  
Stéphane GUSMEROLI annonce la réalisation du parvis devant le bâtiment pour l'automne prochain.
- Comme annoncé lors du dernier bureau syndical, le Président fait part aux membres de la mise en place d'un prêt à court terme de 2 ans au taux de 3.68%. Il sera contracté avec la Banque Populaire AURA, agence locale la moins-disante. Cela permettra d'avoir des fonds suffisants pour le paiement des entreprises de travaux.
- Le prochain comité syndical du 05/04/2023 à 18h à St Pierre de Chartreuse pour le Débat d'Orientations Budgétaires et le budget.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 20*

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

BUREAU SYNDICAL  
7 MARS 2023 – 20h00  
**ST PIERRE DE CHARTREUSE – BUREAUX DU PARC ET VISIOCONFERENCE**

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie (en visioconférence)

**2<sup>ème</sup> collègue**

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert (en visioconférence)

**4<sup>ème</sup> collègue**

**5<sup>ème</sup> collègue**

BREYTON Stéphanie  
CLOUZEAU Dominique (en visioconférence)  
ESCARON Dominique  
GUSMEROLI Stéphane  
MICHALLET Bernard (en visioconférence)  
MOREL Véronique

**6<sup>ème</sup> collègue**

BELLINGHERY Éric (en visioconférence)  
DELCAMBRE Philippe (en visioconférence)  
LAMIDIEU Éric (en visioconférence)  
LAVAL Sylvain (en visioconférence)  
PICARD Christian (en visioconférence)

**7<sup>ème</sup> collègue**

PICHON-MARTIN Bertrand

**membres de l'équipe technique**

FATELA Artur  
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie  
VIAL Cédric

**2<sup>ème</sup> collègue**

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à ESCARON  
Dominique  
SUSZYLO Christophe à BREYTON Stéphanie  
GERIN Anne

**3<sup>ème</sup> collègue**

WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert

**4<sup>ème</sup> collègue**

BÂABÂA Jimmy à MOREL Véronique  
BONNARDON Pierre à GUSMEROLI Stéphane

**5<sup>ème</sup> collègue**

DELPHIN Maurice  
EYMERY Clémentine  
MONIN Michelle

**6<sup>ème</sup> collègue**

**7<sup>ème</sup> collègue**

MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand  
ENGRAND Christophe